

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ASSIGNATION DE DEUX (2) FREQUENCES FM A LOME

- 1- Dans le cadre de sa mission de gestion des fréquences radioélectriques et vu l'imminence de la saturation des fréquences radioélectriques dans la bande FM, l'ART&P, en collaboration avec la HAAC, lance un appel d'offres en vue de l'assignation de deux (2) fréquences dans la bande FM à Lomé.
- 2- Peuvent participer à cet appel d'offres, les candidats remplissant les conditions suivantes :
 - avoir déposé un dossier conforme aux conditions de demande d'autorisation d'installation et d'exploitation d'une société de radiodiffusion sonore au secrétariat de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ;
 - s'engager à respecter les dispositions de l'Arrêté N° 0003/HAAC/05/P du 10 Novembre 2005 Portant Cahier des Charges et Obligations Générales des Radiodiffusions sonores et Télévisions privées ;
 - s'engager à respecter les clauses définies dans le cahier des charges relatif à l'exploitation de fréquences pour les activités de radiodiffusion disponible à l'ART&P.
- 3- Achat de dossier :

Les soumissionnaires peuvent acheter les dossiers au prix de **cent mille (100.000) FCFA** au secrétariat de l'ART&P tous les jours ouvrables de 7h à 12h le matin, de 14h 30 à 17h 30 l'après-midi.

4- Contenu et dépôt des offres :

- chaque dossier comprend une offre technique et une offre financière. Les offres technique et financière doivent être sous plis fermés comportant chacune la mention « **à n'ouvrir qu'en commission** ».
- les deux offres seront insérées dans une autre enveloppe dite extérieure portant l'adresse suivante :

Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P)
169, Bd du 13 janvier - Immeuble BTCL – 9^{ème} étage
BP 358 – Tél (228) 222 83 85 – Fax (228) 222 86 12
Lomé -Togo

et portera la mention « **à n'ouvrir qu'en commission** ».

Cette enveloppe dite extérieure sur laquelle ne doit figurer ni la raison sociale du soumissionnaire ni toute autre inscription identifiant le soumissionnaire, sera déposée au secrétariat de l'Autorité de Réglementation.

Les offres doivent être déposées, contre récépissé à l'adresse ci-dessus, au plus tard le **mardi 28 février 2007 à 12h 00 T. U.** L'ouverture des plis est prévue le même jour à **15h 30 T.U.** à la même adresse.

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DE DEUX (2) CANAUX DE TELEVISION A LOME

- 5- Dans le cadre de sa mission de gestion des fréquences radioélectriques et vu l'imminence de la saturation des fréquences radioélectriques dans la bande FM, l'ART&P, en collaboration avec la HAAC, lance un appel d'offres en vue de l'attribution de deux (2) canaux de télévision dans la bande UHF à Lomé.
- 6- Peuvent participer à cet appel d'offres, les candidats remplissant les conditions suivantes :
- avoir déposé un dossier conforme aux conditions de demande d'autorisation d'installation et d'exploitation d'une société de télévision au secrétariat de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ;
 - s'engager à respecter les dispositions de l'Arrêté N° 0003/HAAC/05/P du 10 novembre 2005 portant Cahier des Charges et Obligations Générales des Radiodiffusions sonores et Télévisions privées ;
 - s'engager à respecter les clauses définies dans le cahier des charges relatif à l'exploitation de fréquences pour les activités de radiodiffusion disponible à l'ART&P.
- 7- Achat de dossier :
- Les soumissionnaires peuvent acheter les dossiers au prix de trois cent mille (300.000) FCFA au secrétariat de l'ART&P tous les jours ouvrables de 7h à 12h le matin, de 14h 30 à 17h 30 l'après-midi.
- 8- Contenu et dépôt des offres :
- chaque dossier comprend une offre technique et une offre financière. Les offres technique et financière doivent être sous plis fermés comportant chacune la mention « à n'ouvrir qu'en commission ».
 - les deux offres seront insérées dans une autre enveloppe dite extérieure portant l'adresse suivante :

Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P)
169, Bd du 13 janvier - Immeuble BTCL – 9^{ème} étage
BP 358 – Tél (228) 222 83 85 – Fax (228) 222 86 12
Lomé -Togo

et portera la mention « à n'ouvrir qu'en commission ».

Cette enveloppe dite extérieure sur laquelle ne doit figurer ni la raison sociale du soumissionnaire ni toute autre inscription identifiant le soumissionnaire, sera déposée au secrétariat de l'Autorité de Réglementation.

Les offres doivent être déposées, contre récépissé à l'adresse ci-dessus, au plus tard le **mardi 28 février 2007** à 12h 00 T. U. L'ouverture des plis est prévue le même jour à **15h 30 T.U.** à la même adresse.